Programme fonctionnel sommaire n° 2019-07 du 20/05/2019

<u>Pouvoir adjudicateur contractant :</u>

Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone des cinquante pas géométriques de Martinique

12-14, avenue Louis Domergue

Immeuble Le Trident – Montgérald

97200 – Fort de France

<u>Objet du marché :</u>

Refonte de l'application web SIG (Système d'Information Géographique) et réalisation de prestations associées (maintenance).

Sommaire

Article 1 - Cadre général **3**

Article 2 - Objectif et modalités du dialogue compétitif **3**

Article 3 - Fonctionnalités souhaitées **4**

3.1 Périmètre fonctionnel minimum et obligatoire 4

3.2 Spécifications techniques de l'environnement de la solution 4

3.2.1 Modalités de mise en œuvre de la solution *4*

3.2.2 Base de données *4*

3.2.3 Contraintes d'infrastructure *4*

Article 4 - Prestations demandées **4**

Article 5 - Déroulement des études **5**

Article 1 - Cadre général

Les zones urbaines des 50 pas géométriques sont des zones issues d'un habitat spontané et généralement sous équipées ou présentant de grands déficits en équipement.

Instituée par la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996, comme outil de coopération entre l'Etat et les communes dans le vaste chantier de la régularisation des occupations foncières, l'Agence des cinquante pas géométriques a pour missions :

- d'élaborer les programmes d'équipement des espaces urbains ;
- de vérifier la compatibilité des demandes de cession avec le programme des équipements ;
- de réaliser des travaux dans les quartiers de la zone des 50 pas géométriques.

L'objectif général des travaux de l'Agence est de pouvoir prendre des mesures conservatoires qui permettront ultérieurement aux occupants de vivre dans des conditions décentes.

Dans ce contexte, l'Agence centralise, utilise et crée de la donnée géographique qu'elle souhaite mettre à la disposition de ses agents et de ses partenaires. A cet effet, depuis 2005, une application web a été mise en place. Elle a évolué en 2010 puis en 2015. Cette application permet de/d' :

- appréhender et gérer le territoire avec le repérage géographique facile pour tous en proposant la consultation directe de l'ensemble des données cartographiques détenues par l'Agence avec un accès simultané par tous les agents ;
- avoir sur une même application les tracés géométriques et les données attributaires associées ;
- répondre aux besoins des utilisateurs en matière d'impression, de localisation ;
- aider à la décision ;
- réaliser des cartes thématiques.

Face à la demande croissante de mobilité et la volumétrie grandissante des données collectées, le système existant n'est plus adapté aux besoins.

La présente consultation a pour objet la refonte du site existant avec a minima les fonctionnalités existantes. En accord avec les nouveaux usages du web, le site sera accessible depuis différents types de supports (tablettes, smartphones, etc.).

En outre, ce projet de refonte doit permettre de :

- améliorer l'utilisabilité/ergonomie et la cohérence du site
- repenser en cas de nécessité l'architecture de l'information
- faciliter l'accès à l'information pour l'ensemble des ressources disponibles et à venir
- concevoir des fonctionnalités de partage et de collaboration

Article 2 - Objectif et modalités du dialogue compétitif

La présente procédure couvre l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution informatique de système d'information géographique. Le présent document décrit les besoins, les objectifs et les contraintes à prendre en compte pour la mise en place de cette solution. Le candidat pourra émettre des recommandations précises sur les solutions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs attendus.

L'objectif principal est donc d'organiser des échanges entre les candidats retenus et l'Agence afin de définir la configuration la plus adaptée.

La méthode retenue est d'organiser le dialogue en un tour : proposition initiale, tour de dialogue, offre finale.

Article 3 - Fonctionnalités souhaitées

3.1 Périmètre fonctionnel minimum et obligatoire

Le présent marché a pour objet des **prestations de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du**
A minima, le logiciel devra posséder le périmètre fonctionnel suivant :

- navigation, localisation, recherche ;
- affichage des couches ;
- info bulle pour consulter les attributs de certaines couches ;
- choix de la couche active pour mettre à jour géométrie et attributs : créer, modifier, supprimer des objets et consultation des données associées (export Excel possible) ;
- impressions simple et multiples : formats préenregistrés, Titre, légende, échelle ;
- export des données attributaires au format Excel ;
- export des cartes au format PDF ;
- export des cartes au format PNG à insérer dans divers documents ;
- sélection d'échelles prédéfinies ;
- gestionnaire de requêtes simplifié ;
- fluidité du site adaptée aux débit et périphériques connectés ;
- configuration de plusieurs types de profils en fonction de l'utilisateur ;
- génération, envoi et suivi de courriers automatiques.

3.2 Spécifications techniques de l'environnement de la solution

3.2.1 Modalités de mise en œuvre de la solution

La solution doit être totalement implémentable, intégrable et hébergeable au sein de l'infrastructure de l'Agence.

3.2.2 Base de données

Les bases de données au standard SQL INCITS/ISO/IEC 9075 et ISO/IEC 13249 sont privilégiées.

3.2.3 Contraintes d'infrastructure

Le candidat présentera une description technique détaillée précisant l'ensemble des composants installés selon les différentes couches (base de données, serveur d'application, serveur web, client) ainsi que les prérequis techniques. Cette description technique permettra notamment de valoriser le coût de l'impact de la solution proposée sur l'infrastructure existante de l'Agence. Cet élément servira à estimer le coût global de la mise en œuvre proposée. Pour ce faire, le candidat précisera notamment :

- le nombre et la typologie de serveurs nécessaires par fonction (prérequis techniques prévisionnels complets et exhaustifs) ;
- les contraintes de sécurité de la solution (matrice de filtrage sur Firewall pour les accès distant, BDD, etc.).

Article 4 - Prestations demandées

Le prestataire retenu sera chargé de mettre en œuvre, installer, maintenir et former les équipes à l'usage de la solution proposée en prenant en compte les caractéristiques décrites.

Concernant les licences utilisateurs, le titulaire devra :

- préciser le nombre de licences concurrentes ou par utilisateur

- préciser le prix de licences supplémentaires (à l'unité, en pack) ;
- préciser, s'il existe plusieurs types de licences, les différences fonctionnelles et financières entre elles.

Le déploiement de la solution est prévu sur les infrastructures de l'Agence.

Les prestations couvrent :

- la fourniture des applications ;
- la migration et la reprise des données de l'ancien vers le nouveau système ;
- la participation aux réunions. Un interlocuteur sera identifié pour la phase allant de la commande à la réception technique ;
- la livraison, l'installation et le test des applications dans l'environnement du maitre d'ouvrage ;
- la mise en service : le paramétrage initial de la solution ;
- la formation des utilisateurs ;
- la garantie incluant la maintenance préventive et curative ;
- la maintenance en contrat à l'issue de la garantie.

Article 5 - Déroulement des études

Restitution des fonctionnalités déjà existantes dans le nouvel outil (cf. Guide utilisateur du système actuel).

Reprise des données existantes et directement exploitables dans le nouvel outil. Il est nécessaire que les données existantes puissent être migrées, intégrées et exploitées dans le nouvel outil.